

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021

Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir	Noms Prénoms	Présent/Absent/Pouvoir
Attieu Philippe	Présent	Lancelin Aurélien	Présent
Hardon Francis	Présent	Lucas Nathalie	Excusée P. Mme Garnier
Auron Régis	Présent	Nédélec Frédéric	Présent
Ruais Joël	Présent	Perche Francis	Présent
Faye Marie Claude	Excusée P. Mme Garnier	Savoire Emmanuel	Présent
Garnier Annette	Présente		

Secrétaire de séance : M. Frédéric Nédélec

Nouvelle nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2022

a) Passage à la nomenclature M57: mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement

Le Conseil Municipal, à compter de l'exercice 2022, pour le budget principal de la commune, à l'unanimité :

-AUTORISE Madame le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées à l'occasion du budget

-AUTORISE Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

b) Inventaire au 31/12/2020

Après avoir délibéré, les membres présents autorisent le Maire à modifier l'inventaire communal en procédant aux réaffectations, aux regroupements et aux éclatements dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57.

c) Plan de compte développé et par nature

Madame le Maire rappelle la délibération du 8 juillet 2021 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2022.

Madame le Maire propose aux membres présents d'opter pour le plan de compte M57 par nature et développé.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'appliquer le plan de compte M57 par nature développé pour la commune de Faye à compter du 1^{er} janvier 2022
- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'application de la présente délibération.

2) Dématérialisation des délibérations et budgets (convention avec les services de l'Etat) et « ACTES »

Madame le Maire propose d'adhérer au service « SRCI » 10, rue Blaise Pascal 28000 Chartres, tiers homologué pour le transfert des Actes Budgétaires des collectivités locales vers les préfectures pour un montant de 777,50 € HT pour la 1^{re} année comprenant le paramétrage, la mise en service, le certificat, lecteur clef usb pour certificat, l'abonnement annuel, et 75 € HT les années suivantes d'abonnement annuel.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le conseil municipal accepte la mise en place du dispositif « ACTES » et demande à Madame le Maire de :

- signer la convention de télétransmission avec le préfet
- d'adhérer au service « SRCI » 10, rue Blaise Pascal 28000 Chartres, pour les montants énoncés ci-dessus.

3) SIVOS Transport scolaire

Lors du comité syndical du 26 octobre, il est proposé que la CATV reprenne la gestion administrative du transport scolaire. L'avis du conseil municipal est sollicité par le comité syndicat. Les membres présents donnent un avis favorable.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021

4) EDF Rocé

Madame le Maire explique au conseil municipal qu'EDF facture à la commune de Faye l'éclairage public pour le lieudit « les bordes » situé commune de Rocé depuis plusieurs années étant donné qu'il n'y a qu'un seul et même branchement.

Après avoir délibéré et voté, à l'unanimité, les membres présents décident de demander le remboursement de l'éclairage public pour le lieudit « les Bordes » situé sur la commune de Rocé à compter de l'année 2020 à la commune de Rocé.

5) Désignation d'un élu référent sécurité routière

Le conseil municipal doit désigner un élu spécialement chargé de la sécurité routière. Cette nomination permettra aux services de l'Etat d'avoir, en plus du Maire, un interlocuteur privilégié.

Après avoir délibéré, le conseil municipal désigne M. Nédélec Frédéric comme élu référent sécurité routière.

6) Projets d'investissement et demande de subventions 2022 (DSR, DETR, FACIL...)

Les membres présents décident de déposer un dossier de demande de subvention 2022 au titre de la DETR, DSR, DADD pour des travaux d'aménagement du parking de la mairie.

7) Bulletin municipal

Il sera donné à l'impression à Factoria. Si les vœux n'ont pas lieu, il sera distribué dans les boîtes aux lettres.

8) La boîte qui sauve

Qu'est-ce que la boîte qui sauve ?

Il s'agit d'une boîte plastique transparente étanche avec un couvercle rouge dans laquelle toute personne âgée ou vulnérable peut placer une fiche d'information dûment remplie avec de précieux renseignements : ses antécédents médicaux et chirurgicaux, ses allergies, son traitement, l'endroit de la maison dans lequel son dossier médical est rangé.

Ce dispositif est communiqué aux pompiers, au Samu, à la gendarmerie et aux structures d'aide à la personne qui interviennent sur la commune.

Le conseil municipal décide de donner une boîte qui sauve à chaque foyer.

9) Questions et informations diverses

- **Convention FACIL.** Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention avec la CATV pour le versement du FACIL 2021 suite aux travaux de l'église.

- **Colis des anciens.** Un bon d'achat de 48 € chez Intermarché va être distribué le 10 décembre 2021 dans les boîtes aux lettres, vu la situation sanitaire.

- **balayage des rues.** Le balayage des rues sera fait le 4 janvier 2022.

- Analyse du devis de la **terrasse en bois** salle des associations qui nécessite des réparations pour raisons de sécurité. Une décision sera prise en 2022.

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DECEMBRE 2021

- la ligne électrique pour le **défibrillateur** est installée. Nous sommes dans l'attente de la pose par la société Schiller.
- les travaux **rue de Bonne Fontaine** seront fait semaine 49.
- **Travaux à l'étude** : enfouissement des réseaux du centre bourg. Demande sera faite au SIDELC pour analyser la faisabilité et le coût.
- **Vœux du Maire** prévus le 14 janvier 2022 sous réserve des dispositions sanitaires.
- **Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes.** La CATV a fait l'objet d'un contrôle. Les membres présents ont pris acte du rapport d'observations sur la gestion de la communauté au cours des exercices 2017 et suivants.
- **Les illuminations de l'église** seront installées le 11 décembre 2021.
- Une convention va être signée avec le **cercle généalogique du Loir-et-Cher** suite au travail de décryptage des actes. La commune versera la somme de 631,92 €.

Séance levée à 21 h 30

Le Maire,
Annette GARNIER



